



Rencontre entre AMAP : «Comment repérer les difficultés sur les fermes partenaires ? Comment encourager la solidarité des amapien.nes ? »

Les thèmes du jour sont un cocktail des principes et engagements de la charte, mais également la méthode des « petits grains pour une meilleure floraison ! »

Pour rappel ce que dit la charte :

Principe 1 (extrait) L'AMAP accompagne la viabilité économique des fermes partenaires

Principe 4 (extrait) l'AMAP cherche à créer une relation de qualité entre paysan.ne et amapien.ne »

Principe 5 « Une relation solidaire contractualisée sans intermédiaire » Ce partenariat favorise la transparence entre amapien.ne et paysan.nes

Trois engagements traduisent ces principes :

- Engagement économique « Pour les amapien.nes prendre en compte les fluctuations et aléas inhérents à leur activité »
- Engagement éthique « Pour les paysan.nes mener leur activité ... en coopération avec les amapien.nes
- Engagement social « pour les paysan.nes sensibiliser les amapien.nes à leur métier et la vie de la ferme » et pour « les amapien.nes : s'impliquer ... participer »

1- Comment repérer les difficultés sur les fermes partenaires ?

Un climat favorable entre AMAP/fermes partenaires aide à connaître/détecter certaines difficultés sur les fermes.

La politique de semer des graines envers les fermes partenaires :

- Demander des nouvelles régulièrement sur l'activité de la ferme.
- Encourager la réalisation d'une feuille de choux à destination des amapien.nes pour créer du lien entre eux
- Présence sur le temps de renouvellement des contrats afin d'échanger avec les amapien.nes, donner des nouvelles de la ferme et collecter les retours des amapien.nes ou avant l'AG (préparation du bilan de fin de saison)
- Proposer de vous rendre sur la ferme boire un café, ou de prendre un moment avant ou après la livraison, annoncer le RDV en amont
- Faciliter les échanges entre le/la paysan.ne et les amapien.nes au contrat
- Utiliser l'actualité pour aborder des sujets (exemple : la transmission de la ferme, le coût des aliments bio ...), en faisant référence à des articles de sujet lu dans les lettres d'informations des réseaux d'AMAP
- Aborder la question dans un moment de parfaite disponibilité et plutôt en petit comité ou en privé

Attention toutes les difficultés de la ferme ne concernent pas l'AMAP mais le/la référent.e peut être un soutien moral pour le/la paysan.ne

- financier
 - Un paysan qui ne se paye pas, les prix des paniers sont à réajuster = argument légitime la charte des AMAP car la première solidarité est par le contrat
 - Baisse du nombre d'amapien == > trouver des amapiens / rôle de l'AMAP
 - Redressement judiciaire → pas dans le cadre de l'AMAP, mais soutien moral (Asso partenaire – Solidarité paysan)
 - Achat de terrain – cagnotte solidaire (15 000€) ou campagne de dons sur une plateforme de financement participatif (maxi 7 000€) [attention au cadre juridique]
- Travail
 - Manque de main d'œuvre ponctuelle = chantier participatif
 - Conflit avec les associé.es → asso partenaire Solidarité Paysan
- Aléas de production /climatique
 - Action de solidarité (événements) → mise en mouvement de l'AMAP

- Autres
 - Panier pas frais / légumes venant d'une autre ferme - rappel de la charte proposition d'entre aide donc transparence
 - Perte de production → abandon de panier
 - Transmission de la ferme et de l'AMAP → asso partenaire ADDEAR
- Personnel
 - Séparation → Soutien moral / Asso partenaire sur les incidences sur la ferme (Solidarité paysan)

2- Comment encourager la solidarité des amapien.nes ?

Pour rappel, la solidarité est déjà préexistante entre les amapien.nes et la ferme partenaire bien en amont de toutes difficultés de celle-ci : le contrat d'engagement solidaire que prend le contrat avec une ferme est un acte de solidarité car les paniers sont à prix juste pour la ferme (charte des AMAP), souvent avec un préfinancement de panier (75% d'avance de trésorerie), écoulement de la production garanti

Après pour que les amapien.nes soutiennent les fermes partenaires certains éléments sont à baliser en amont de toutes demandes de solidarité et ces éléments favorisent l'expression des solidarités des amapien.nes envers les fermes :

- Au lancement des contrats : mettre en avant la ferme, son histoire, ses besoins, son organisation → faire rêver, donner envie
- En AG, demander aux paysan.nes de raconter leur parcours, leurs pratiques : les « gens adorent que l'on raconte des histoires » et cela donne envie de prendre le contrat car les amapien.nes ont alors une vue au-delà des produits proposés
- Tout au long du contrat auprès des amapien.nes au contrat :
 - Petite lettre d'info écrite par le paysan : afficher sur le temps de livraison pour une meilleure interaction avec les amapien.nes (envoi un message de transparence) ou ne transmise par mail.
 - ⇨ Communiquer régulièrement auprès des amapien.nes au contrat sur les petites difficultés pour éviter le cumul de point négatif qui sont souvent « lâchés » sur des temps collectifs (AG) et qui sont contreproductifs dans le partenariat
 - ⇨ Contacter les amapien.nes « sorties » du contrat pour connaître la/les raison/s de leur départ et lever les freins au renouvellement → transmettre si nécessaire la synthèse à la ferme partenaire pour une amélioration des pratiques de communication
 - L'AMAP peut mettre en place des Comitoches sur le temps de livraison pour des informations régulières sur des fermes partenaires

⇒ Points de vigilance : ne pas faire d'ingérence en tant qu'AMAP vis-à-vis d'une ferme partenaire. Le/la paysan.ne est un chef d'entreprise qui prend ses décisions.

Vos réseaux peuvent être interpellés pour vous apporter pour chaque situation des propositions de mises en mouvement

En cas de très grandes difficultés entre les membres de l'AMAP/ferme partenaires le réseau AMAP AuRA est formé au espace de régularisation des conflits

Ressources :

- ⇒ Pour les solutions de solidarités : livret « Faire vivre les solidarités »
- ⇒ Feuilles locales d'expériences
- ⇒ Ma charte